

#Municipales2020  
**Propositions pour  
l'écologie locale**

Edouard Guillot et Jean-Thomas Lesueur



L'Institut Thomas More est un think tank libéral-conservateur et indépendant, basé à Bruxelles et Paris. Il est la fois un laboratoire de solutions innovantes, un centre d'expertise et un relais d'influence.

La démarche de l'Institut se fonde sur les valeurs proclamées dans sa Charte : la liberté et la responsabilité, le respect de la dignité de la personne, la subsidiarité, l'économie de marché, les valeurs universelles qui sont l'héritage commun des pays européens.

**Paris**

8, rue Monsigny  
F-75 002 Paris  
Tel : +33 (0)1 49 49 03 30

**Bruxelles**

Avenue Walkiers, 45  
B-1160 Bruxelles  
Tel : +32 (0)2 374 23 13

[www.institut-thomas-more.org](http://www.institut-thomas-more.org)  
[info@institut-thomas-more.org](mailto:info@institut-thomas-more.org)

#Municipales2020  
**Propositions pour  
l'écologie locale**

Edouard Guillot et Jean-Thomas Lesueur

**Note 42**

Février 2020

Programme  
**Institutions et vie politique**

Le Programme *Institutions et vie politique* est le laboratoire des solutions innovantes visant à répondre à la défiance croissante des peuples vis-à-vis de leurs institutions politiques. Il n’y aura de renouveau démocratique que par une approche authentiquement subsidiaire et un accroissement de la liberté et de l’autonomie des acteurs.

**Eduard Guillot** est chercheur associé à l’Institut Thomas More. Titulaire d’un Master de droit public et d’un Master II d’Affaires publiques, il a notamment travaillé au sein de l’Assemblée des Départements de France (ADF) où il a traité de nombreuses problématiques liées à la décentralisation. En 2019, il rejoint l’équipe de l’Institut Thomas More, où il est en charge des collectivités locales, de la décentralisation et de l’aménagement du territoire •

**Jean-Thomas Lesueur** est délégué général de l’Institut Thomas More. Au sein de l’équipe de recherche, il supervise le suivi de la vie politique française. Depuis quelques années, il s’intéresse en particulier aux blocages politiques et institutionnels propres au « modèle français », à la décentralisation et à la démocratie locale. Il réfléchit également aux questions politiques liées aux enjeux culturels et identitaires en France et en Europe •

Ils remercient chaleureusement Clémence de Vanssay et Marc Le Chevallier, chargés de mission à l’Institut Thomas More, pour leur précieuse contribution au travail préparatoire de cette note •



# Sommaire

## **Nos propositions** 6

## **Introduction** 7

## **État des lieux** 8

Un mode de consommation qui abîme l'environnement

Une activité humaine qui épuise la nature

Le primat de la question climatique sur les autres questions environnementales

## **Diagnostic** 11

Une manière de consommer qui altère le lien entre l'homme et la nature

Un rapport à la nature qui témoigne du déracinement de l'homme contemporain

L'inefficacité des grand-messes internationales pour l'environnement

Une prise de conscience qui invite à agir localement

## **Propositions** 14

Établir un diagnostic environnemental de la commune afin d'approfondir la connaissance de la nature et des écosystèmes environnants

Créer des espaces de concertation et des outils de sensibilisation afin d'associer les habitants à la réflexion et aux décisions

Sensibiliser à l'école les enfants à leur environnement naturel

Soutenir l'agriculture locale en favorisant une meilleure reconnaissance des agriculteurs par les habitants de la commune

Soutenir l'agriculture locale en privilégiant sa production dans la restauration collective de la commune et en facilitant l'instauration de circuits courts entre producteurs et consommateurs

Soutenir l'agriculture locale en aidant à l'installation des jeunes agriculteurs

Mettre en valeur le patrimoine naturel et agricole de la commune grâce à un tourisme rural de qualité

Soutenir et défendre la chasse et la pêche sur le territoire de la commune

Encourager la collecte, la valorisation et la réduction des déchets

Favoriser la réduction de l'utilisation de la voiture pour les petites distances

Développer le transport public et alternatif

Réduire la consommation énergétique de la commune

Développer des logements écologiques en respectant l'architecture traditionnelle

## Nos propositions

- Proposition 1 • **Établir un diagnostic environnemental de la commune afin d'approfondir la connaissance de la nature et des écosystèmes environnants**
- Proposition 2 • **Créer des espaces de concertation et des outils de sensibilisation afin d'associer les habitants à la réflexion et aux décisions**
- Proposition 3 • **Sensibiliser à l'école les enfants à leur environnement naturel**
- Proposition 4 • **Soutenir l'agriculture locale en favorisant une meilleure reconnaissance des agriculteurs par les habitants de la commune**
- Proposition 5 • **Soutenir l'agriculture locale en privilégiant sa production dans la restauration collective de la commune et en facilitant l'instauration de circuits courts entre producteurs et consommateurs**
- Proposition 6 • **Soutenir l'agriculture locale en aidant à l'installation des jeunes agriculteurs**
- Proposition 7 • **Mettre en valeur le patrimoine naturel et agricole de la commune grâce à un tourisme rural de qualité**
- Proposition 8 • **Soutenir et défendre la chasse et la pêche sur le territoire de la commune**
- Proposition 9 • **Encourager la collecte, la valorisation et la réduction des déchets**
- Proposition 10 • **Favoriser la réduction de l'utilisation de la voiture pour les petites distances**
- Proposition 11 • **Développer le transport public et alternatif**
- Proposition 12 • **Réduire la consommation énergétique de la commune**
- Proposition 13 • **Développer des logements écologiques en respectant l'architecture traditionnelle**

### Indications méthodologiques

Pour l'ensemble de nos notes consacrées aux #Municipales2020, nos propositions sont destinées aux communes de moins de 20 000 habitants, ce qui représente 98,7% des communes et 60,9% de la population française (source : [www.collectivites-locales.gouv.fr](http://www.collectivites-locales.gouv.fr))



Pour illustrer nos propositions, nous présentons dans cette note 45 initiatives locales prises par des communes partout en France. En cliquant sur le pictogramme, vous pouvez accéder à la source que nous avons utilisée et à plus d'informations.



## Introduction

**La dégradation de l'environnement est un sujet de préoccupation pour tous** • Au-delà des clivages qui existent sur la question des remèdes, personne ne conteste que l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre, la détérioration de la nature, la fragilisation de la biodiversité, etc., sont des phénomènes bien réels. Et tout le monde semble prêt à agir.

A commencer par les Français, qui montrent un intérêt de plus en plus grand dans la préservation de la nature. 72% d'entre eux indiquent avoir accru leur intérêt pour ces enjeux écologiques au cours des derniers mois (1). Et, de fait, cette prise de conscience se traduit concrètement dans le changement des comportements (généralisation du tri sélectif, développement du covoiturage, hausse de la production et de la consommation d'aliments issus de l'agriculture biologique, etc.) et dans la multitude d'initiatives prises par les citoyens, les associations ou les communes.

**Donner toute sa place à l'écologie locale** • Ainsi, si les politiques publiques se concentrent de plus en plus sur la question écologique, la société civile, qui est à l'origine de nombreuses initiatives, n'est pas en reste. C'est pourquoi il convient de donner toute sa place à l'échelle locale en matière écologique. C'est en effet à cette échelle que peuvent être mises en place des mesures concrètes et adaptées à la diversité des territoires ainsi qu'aux capacités et aux besoins de ses habitants.

C'est aussi à cette échelle qu'il est possible de sortir l'écologie de l'idéologie culpabilisatrice et punitive portée par certains. Si l'écologie prend soin des hommes autant que de la nature, si elle permet que la prise de conscience se transforme en actes concrets qui reconnectent l'homme à son environnement, elle a toutes les chances d'emporter l'adhésion du plus grand nombre.

**Les élections municipales sont l'occasion d'apporter des réponses concrètes à certaines questions écologiques** • Meilleure prise en compte de la nature et des écosystèmes environnants dans les projets locaux, concertation et sensibilisation des habitants, valorisation de l'agriculture locale, circuits courts, défense de la chasse et de la pêche, valorisation du patrimoine naturel et agricole, gestion des déchets, mobilités locales, consommation énergétique, logement : la commune peut donner vie à une authentique écologie locale.

Car les solutions existent. C'est le sens et l'objet de cette note que de le montrer. Après un état des lieux et un diagnostic synthétiques, qui prouvent que les citoyens sont de plus en plus nombreux à manifester une volonté de changement et à s'engager pour celui-ci, elle formule treize propositions opérationnelles, fondées sur quarante-cinq cas concrets et des initiatives réussies partout en France. Le maire devra faire preuve de détermination et de pédagogie envers ses concitoyens. Mais grâce à la mobilisation de tous (habitants, associations, entreprises, élus), il peut agir pour le bien de tous.

•

(1) Harris Interactive, *Enquête Les Français et l'écologie*, sondage pour M6 et RTL, août 2019, [disponible ici](#).





## État des lieux

Avant de formuler un diagnostic et des propositions, il convient de dresser un état des lieux. Les rapports, les livres, les sites spécialisés existent à foison sur la question écologique. Nous nous contenterons donc ici d'un rapide rappel en insistant sur le biais introduit par la question climatique qui retient (presque) toute l'attention.

### Un mode de consommation qui abîme l'environnement

---

« Même si les pratiques évoluent, le volume annuel de consommation par personne est aujourd'hui trois fois plus élevé qu'en 1960. En outre, la généralisation de la consommation de masse a engendré des impacts environnementaux de plus en plus lourds », juge l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) **(1)**. Selon le ministère de la Transition écologique, 56% des émissions de gaz à effet de serre de la France proviennent de l'importation de biens et services induite par la consommation des Français **(2)**.

Cette hausse de la consommation entraîne inévitablement déchets et gaspillage. En 2016, la France aurait produit 323 millions de tonnes de déchets **(3)**. Parmi ces déchets, la question des plastiques est majeure. Les emballages plastiques, dont la production est multipliée par le développement du e-commerce, représentent la moitié des déchets plastiques mondiaux. Outre le fait qu'on les retrouve dans les bas-côtés des routes et des autoroutes, sur les sentiers forestiers ou encore sur les trottoirs, la plupart de ces emballages, même quand ils ne sont pas jetés dans la nature, ne sera pas recyclée **(4)**.

Le second effet de la surconsommation est le gaspillage : on estime à dix millions le nombre de tonnes de nourriture jetée chaque année en France. Ce qui revient à 155 kg par Français, en considérant le gaspillage sur l'ensemble de la filière alimentaire, c'est-à-dire dans les phases suivantes : production, transformation, distribution, consommation. Le consommateur serait responsable de 33% du gaspillage alimentaire **(5)**.

•

**(1)** Ademe, *Les chiffres de la consommation et ses impacts sur l'environnement*, juin 2017, [disponible ici](#).

**(2)** Ministère de la Transition écologique, Service de la Donnée et des Etudes Statistiques (SDES), *L'environnement en France, 2019. Rapport de synthèse*, 2019, [disponible ici](#).

**(3)** Commissariat Général au Développement Durable (CGDD), *Bilan 2016 de la production de déchets en France*, décembre 2019, [disponible ici](#).

**(4)** « Plastique : quel est le problème ? », Le Figaro, 26 juin 2019, [disponible ici](#).

**(5)** « En France, le gaspillage alimentaire en chiffres », Le Monde, 7 juin 2018, [disponible ici](#).



## Une activité humaine qui épuise la nature

---

Une autre manière de voir le problème, c'est de mesurer l'effet de l'activité humaine sur la nature. Selon le ministère de la Transition écologique, les émissions annuelles mondiales de CO2 auraient augmenté de 64% entre 1990 et 2017 **(1)**. Si la France a quant à elle diminué ses émissions depuis 1990 (-0,6 par an en moyenne), c'est loin d'être le cas pour bon nombre de pays. Les transports seraient responsables de près d'un tiers de ces émissions (et plus de la moitié de ce tiers serait émise par la voiture) **(2)**.

L'activité humaine porte également atteinte à la biodiversité, à la qualité de l'air et à celle de l'eau et aux ressources naturelles. Selon l'IPBES (*The Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services*), plus d'un million d'espèces animales et végétales (sur huit) seraient menacées **(3)**. La moitié de l'expansion des terres agricoles se fait aux dépens de la forêt, le tonnage de bois coupé annuellement a augmenté de 45% depuis 1970 **(4)**. En France, 18% des espèces connues seraient éteintes ou menacées, soit 645 espèces **(5)**. C'est le cas par exemple de la pie-grièche, une espèce d'oiseau emblématique de l'Hérault sur le point de disparaître ou encore de la tourterelle des bois, espèce vulnérable **(6)**.

Enfin, l'urbanisation pose le problème de la préservation des sols et des paysages. La France transforme l'équivalent d'un département tous les dix ans. Cette artificialisation des sols est opérée pour deux tiers aux dépens des terres agricoles **(7)**. Emmanuel Hiest, président des Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER), en souligne deux conséquences : « *une perte d'autonomie alimentaire dans l'Hexagone alors qu'il y a une croissance démographique* » et un impact écologique néfaste puisque « *les terres agricoles participent à la lutte contre le changement climatique. Elles permettent de capter le carbone mais également l'eau qui recharge les nappes phréatiques* » **(8)**.

•

**(1)** Commissariat Général au Développement Durable (CGDD), *Chiffres clés du climat. France, Europe et Monde*, 2020, [disponible ici](#).

**(2)** Commissariat Général au Développement Durable (CGDD), *Ménages & Environnement. Les chiffres clés*, octobre 2017, [disponible ici](#).

**(3)** IPBES, « Le dangereux déclin de la nature : un taux d'extinction des espèces "sans précédent" et qui s'accélère », 6 mai 2019, [disponible ici](#).

**(4)** « Biodiversité. Les 15 chiffres inquiétants qui illustrent l'ampleur de la crise », *Ouest France*, 6 mai 2019, [disponible ici](#).

**(5)** Ministère de la Transition écologique, Service de la Donnée et des Etudes Statistiques (SDES), *op. cit.*

**(6)** « Une espèce d'oiseau emblématique de l'Hérault sur le point de disparaître », *France bleu*, 29 juillet 2019, [disponible ici](#) et « Un quota de chasse fixé pour la tourterelle des bois, une espèce classée "vulnérable" », *L'Express*, 31 août 2019, [disponible ici](#).

**(7)** Ministère de la Transition écologique, Service de la Donnée et des Etudes Statistiques (SDES), *op. cit.*

**(8)** « Artificialisation des sols : en France, on bétonne même quand ce n'est pas nécessaire », *Novethic.fr*, 8 avril 2019, [disponible ici](#).

## Le primat de la question climatique sur les autres questions environnementales

---

Dès qu'il est question d'écologie, que ce soit par les ONG, les médias ou l'État, le primat est accordé à la question climatique, souvent au détriment des autres problèmes environnementaux. Pourtant, « *si le changement climatique constitue, incontestablement, un enjeu environnemental majeur, il n'apparaît pas, malgré son extrême médiatisation, plus important que d'autres, tels que la pollution atmosphérique, la pollution de l'eau, l'érosion de la biodiversité, voire la dégradation des sols* », juge Guillaume Santeny, enseignant à Polytechnique et à Sciences Po **(1)**.

Non seulement ces problèmes environnementaux ne bénéficient pas du même traitement médiatique, mais le climat est aussi devenu LA priorité des politiques publiques de l'environnement. Le Grenelle de l'environnement de 2007 fut ainsi largement centré sur le climat et des décisions, telles que la relance de l'hydroélectricité au motif qu'elle émet peu de gaz à effet de serre, mais en négligeant ses impacts sur la biodiversité, furent prises au détriment d'autres aspects. De la même manière, la politique d'écofiscalité française se concentre-t-elle sur l'énergie et le CO<sub>2</sub>.

Or, en matière d'émission de gaz à effet de serre, la France est plutôt bonne élève (elle produit moins d'1% des émissions mondiales et celles-ci sont en baisse). Ce n'est pas le cas en revanche de la pollution de l'air, dont les effets sont la détérioration des milieux naturels et celle de la santé humaine, de la biodiversité, de la dégradation des sols ou de la qualité de l'eau.

•  
**(1)** Guillaume Sainteny, *Le climat qui cache la forêt. Comment la question climatique occulte les problèmes d'environnement*, Paris, éd. Rue de l'échiquier, 2015.



## Diagnostic

Si la place manque ici pour établir un diagnostic exhaustif, il convient d'insister sur les facteurs structurants de l'inquiétude écologique. Le premier est sans nul doute l'altération du lien entre l'homme et la nature provoquée par notre mode de vie. C'est ce lien qu'il faut réparer. Pour cela, une approche « à hauteur d'homme » qui permet d'agir localement est à privilégier.

### **Une manière de consommer qui altère le lien entre l'homme et la nature**

---

La surconsommation et le gaspillage témoignent d'une mutation dans la manière de consommer. La grande distribution, avec le déclin des commerces de proximité qu'elle engendre, et la consommation de masse ont contribué à altérer le lien entre l'homme et la terre. Au mépris de la production locale et du cycle naturel de certains aliments (fruits et légumes de saison), le consommateur entretient celui de la surproduction et de ses conséquences (importations, transports, multiplication des emballages, etc.).

Conséquence de la conjonction de multiples facteurs (élévation du niveau de vie, diminution du temps de travail, nouvelles technologies et nouveaux besoins, généralisation des achats par Internet et phénomènes comme le « *Black Friday* »), la surconsommation imprègne notre société et engendre les répercussions que nous connaissons : gâchis et déchets, destruction des ressources naturelles, pollution.

### **Un rapport à la nature qui témoigne du déracinement de l'homme contemporain**

---

L'avènement de l'individu consommateur a contribué au déracinement de l'homme **(1)**. Si l'homme abîme la terre, c'est aussi parce qu'elle lui est devenue étrangère. Sa connaissance appauvrie et son manque d'intérêt, l'exode rural et la mobilité des hommes, la consommation de masse et la recherche du profit à tout prix, sont des facteurs de cette déconnexion qui a des effets sur l'environnement : pollution, OGM (Organisme Génétiquement Modifié), émission de gaz à effet de serre, déforestation, etc.

Ce lien entre rapport à la nature et déracinement de l'homme, longtemps négligé, est désormais exploré par de nombreux intellectuels, qu'ils soient plutôt orientés à gauche comme Pierre Rabhi ou à droite comme Roger Scruton (récemment disparu). L'opposition aux manipulations génétiques et à la PMA et la GPA d'une figure de l'écologie politique comme José Bové illustre cette tendance.

•

**(1)** Laurent Fourquet, *L'ère du consommateur*, Paris, Le Cerf, 2011.



C'est pourquoi les actions locales en faveur de l'environnement, qu'elles soient individuelles ou collectives, contribuent à rétablir un rapport plus équilibré entre l'homme et la terre. Or, ce rapport est précieux pour transmettre aux générations suivantes le souci de la préservation de ce qui ne nous appartient pas mais dont nous sommes les garants : la terre que nous habitons.

## **L'inefficacité des grand-messes internationales pour l'environnement**

---

Corollaires du primat donné à la question climatique, l'organisation désormais incessante de grand-messes internationales et la signature d'accords mondiaux méritent d'être interrogées dans leurs objectifs et dans leurs résultats. Rappelons que les États-Unis sont sortis de l'accord de Paris (COP21 de 2015), que la Chine, qui en est signataire, ouvre deux centrales à charbon chaque mois **(1)**, que l'Inde, également signataire, compte dix des vingt villes les plus polluées au monde **(2)** et que la grande majorité des signataires ne respectent pas leurs engagements...

Depuis la Conférence des Nations-Unies sur l'environnement de Stockholm en 1972, les accords internationaux se sont multipliés (Protocole de Kyoto en 1997, Accord de Copenhague en 2009, Accord de Paris en 2015, etc.), les conférences et les sommets en tout genre aussi (Sommets de la Terre tous les dix ans, Sommets sur le climat, Sommet international sur la biodiversité, etc.). Tous les ans, les membres des Nations-Unies se réunissent pour une conférence sur les changements climatiques (COP). Avec son *Green deal* (2019), L'Union européenne ambitionne de devenir le premier continent neutre pour le climat. L'an dernier, en parallèle du sommet du G7 a eu lieu le G7 de l'environnement, réunissant les ministres de l'écologie des différents pays.

Si l'inquiétude écologique est mondiale, il n'est pas dit que les réponses doivent l'être. A tout le moins, cette approche ne suffit pas. Beaucoup peut être entrepris à l'échelle locale et par tous, citoyens, familles, associations, entreprises, collectivités locales, etc. Plutôt qu'une écologie doctrinaire et tombée d'en haut, mieux vaut privilégier un changement des mentalités et la prise d'initiatives par le bas.

## **Une prise de conscience qui invite à agir localement**

---

A l'appui de cette vision inspirée du principe de subsidiarité, on peut observer le développement rapide de la préoccupation écologique chez les citoyens et des initiatives en faveur de la protection de l'environnement. Depuis quelques années, s'est fortement accrue la prise de conscience que nous vivons la fin d'un modèle. On l'a noté plus haut, sept Français sur dix disent avoir accru leur intérêt pour ces enjeux écologiques au cours des derniers mois **(3)**. Cette prise de conscience a pour conséquence un certain nombre de changements dans les comportements : 65% des déchets sont

•

**(1)** « Le monde est-il prêt à abandonner le charbon ? », *La Croix*, 28 janvier 2020, [disponible ici](#).

**(2)** « Dégradation périlleuse de l'environnement en Inde », RFI, 30 janvier 2018, [disponible ici](#).

**(3)** Harris Interactive, *op. cit.*



désormais recyclés, l'agriculture et la consommation biologiques sont en progrès, 85% des Français trient régulièrement le verre, le papier et les emballages, 81% d'entre eux éteignent systématiquement la lumière quand ils quittent une pièce, etc. **(1)**

Ces changements s'accompagnent d'un plus grand engagement de la part des responsables politiques et de la société civile. La transition vers un modèle d'économie circulaire, par exemple, s'inscrit de plus en plus profondément dans les politiques publiques et dans le droit : citons, en l'espèce, la loi pour la croissance verte de 2015 **(2)**, la Feuille de route économie circulaire de 2018 **(3)** et la toute récente loi sur la lutte contre le gaspillage et l'économie circulaire **(4)**. Si on peut regretter parfois certaines teintes par trop idéologiques ou des méthodes par trop dirigistes, il est un fait que la question écologique est devenue un sujet incontournable des politiques publiques. Et plus largement un sujet incontournable de la vie publique – en témoignent la surreprésentation des sujets écologiques dans les médias ou, dans un autre ordre d'idées, le bon résultat du parti écologiste aux élections européennes de mai 2019. Enfin, le rapport annuel de France Bénévolat souligne un renforcement de l'engagement associatif des Français dans le secteur environnemental **(5)**.

Dans les comportements individuels comme dans les discours politiques, les hommes témoignent de plus en plus de leur volonté de « sauvegarder la maison commune », selon les mots du pape François (*Laudato Si*, 2015). Mais, encore une fois, l'écologie ne doit être ni punitive, ni doctrinaire. Il faut transformer cette prise de conscience et ce désir d'agir en initiatives concrètes partout sur le territoire. C'est à l'échelle locale que le rapport entre l'homme et la terre peut être rétabli. C'est à cette échelle que les citoyens peuvent agir concrètement, dans leur commune et en lien avec les associations et leurs concitoyens. C'est pourquoi les élections municipales doivent être l'occasion pour les maires d'inscrire l'écologie locale au cœur de leur propositions.

•

**(1)** Ministère de la Transition écologique, Service de la Donnée et des Etudes Statistiques (SDES), *op. cit.*

**(2)** Loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, [disponible ici](#).

**(3)** Ministère de la Transition écologique, *La feuille de route économie circulaire*, 2018 [disponible ici](#).

**(4)** Loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, [disponible ici](#).

**(5)** France Bénévolat, *L'évolution de l'engagement bénévole associatif en France, de 2010 à 2019*, 2019, [disponible ici](#).


## Propositions


Face à cet état des lieux et à ce diagnostic, que peut faire le maire ? Nous formulons ici quatorze propositions. Leur mise en œuvre ne nécessite aucune révision législative ou réglementaire. Elles sont applicables à périmètre juridique constant. Elles s'inspirent en outre de quarante-cinq initiatives concrètes prises par des communes.

### Proposition 1 • **Établir un diagnostic environnemental de la commune afin d'approfondir la connaissance de la nature et des écosystèmes environnants**

---

Si le défi écologique est mondial, ses effets s'observent d'abord localement : un écosystème fragilisé, des terres et des rivières qui s'assèchent, des espèces animales autochtones menacées, etc. Les conséquences peuvent être graves mais parfois mal comprises par des communes et leurs habitants, du fait d'un manque de connaissances des écosystèmes. Il peut donc être intéressant de faire un recensement précis des différentes espèces animales et végétales de la commune, une cartographie des espaces naturels, etc. Ce diagnostic sera ensuite utile à la sensibilisation des habitants ainsi qu'à la prise en compte du risque écologique dans les projets municipaux.

 La commune pourra par exemple entreprendre la création de sortes de mini-parcs naturels à préserver et entretenir, sur le modèle des Espaces Naturels Sensibles (ENS). A **Saint-Prix** (7 150 habitants, Val-d'Oise), la commune s'est ainsi associée au département pour inscrire sa zone de côteaux et ses vergers en Espace Naturel Sensible d'Intérêt Local (ENSIL).

 Seulement, ce type de diagnostic scientifique n'est pas toujours à la portée d'une petite ou d'une très petite commune. Il existe des associations qui peuvent leur apporter un soutien. Par exemple, France Nature Environnement est une fédération d'associations de protection de la nature et de l'environnement qui réunit 3 500 associations et 850 000 bénévoles. Au total, l'association participe à plus de mille commissions consultatives dans tout le pays. Ces organisations offrent une analyse scientifique précieuse pour la gestion de projets. Ainsi la commune de **Melle** (3 600 habitants, Deux-Sèvres) a-t-elle organisé une conférence scientifique sur les paysages bocagers dans laquelle trois scientifiques (du CNRS, de l'association Deux-Sèvres Nature Environnement, et de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage) ont partagé leurs compétences et leurs observations afin de préparer une série de concertations avec les habitants.

### Proposition 2 • **Créer des espaces de concertation et des outils de sensibilisation afin d'associer les habitants à la réflexion et aux décisions**

---

Grâce à l'établissement de ce diagnostic, la commune pourra entreprendre des actions de sensibilisation auprès de ses habitants, ainsi que des consultations publiques. Cet aspect est important pour obtenir un effet d'entraînement sur le plus grand nombre et éviter que les transformations concrètes dans la vie de chacun (tri sélectif, modes de transport, économies d'énergie, etc.) soient vécues comme des contraintes.





Par exemple, la commune de **Coulounieix-Chamiers** (7 700 habitants, Dordogne) a rédigé une charte d'éco-responsabilité à la suite d'ateliers participatifs. Elle montre aux habitants comment ils peuvent changer certaines de leurs habitudes et les encourage à s'engager personnellement dans ces changements. La sensibilisation peut être plus ciblée sur une partie de la population comme à **Carantec** (3 500 habitants, Finistère) où des représentants de l'EPCI de Morlaix se sont rendus sur l'île Callot, qui dépend de la commune, pour informer « *les pêcheurs des enjeux écologiques liés à la zostère, une plante aquatique protégée* ». Autre exemple, à **Amanlis** (1 700 habitants, Ille-et-Vilaine), un forum ouvert à tous autour de la transition écologique s'est tenu le temps d'un week-end en janvier dernier pour que tous les habitants puissent échanger sur de futures initiatives liées à la biodiversité, la mobilité ou l'alimentation.

### Proposition 3 • **Sensibiliser à l'école les enfants à leur environnement naturel**

---

On l'a dit plus haut, l'écologie est un enjeu local car c'est à cette échelle que peut être le mieux soigné le rapport entre l'homme et la nature. La commune peut contribuer activement à ce ré-enracinement de ses habitants. Pour ce faire, elle peut agir dès leur plus jeune âge, à l'école, en organisant des activités autour et dans la nature. Des actions toutes simples peuvent facilement être mises en œuvre.

L'école primaire de **Saint-Baldoph** (2 800 habitants, Savoie) a ainsi organisé une simple balade en forêt, durant laquelle les enfants ont ramassé des feuilles, des châtaignes, des glands, etc. Dans la commune de **Montaut** (600 habitants, Landes), les élèves ont participé à la création d'un potager à l'école qui leur permettra de découvrir ou de mieux appréhender le cycle des saisons, le rythme de la pousse des végétaux, etc. A **Bédarieux** (5 800 habitants, Hérault), c'est une ruche qui a été installée à l'école. Ces exemples tout simples sont choisis parmi les très nombreuses initiatives possibles : visite d'un verger ou d'une ferme, sensibilisation au tri des déchets, bricolage avec des éléments de la nature, jeu développant les connaissances de la faune et de la flore, etc.


### Proposition 4 • **Soutenir l'agriculture locale en favorisant une meilleure reconnaissance des agriculteurs par les habitants de la commune**

---

Alors que le monde agricole vit une période de crise structurelle, non seulement économique mais aussi de critiques permanentes, notamment de la part d'activistes écologistes radicaux (*agribashing*), les communes rurales doivent se montrer solidaires envers leurs agriculteurs. Différentes actions concrètes peuvent être envisagées (**Propositions 5 et 6**) mais la première est la sensibilisation des habitants à leur contribution au bien commun et à la vie de la commune (alimentation, économie, environnement, social, culture).

Pour sensibiliser les plus jeunes, peuvent être organisées dans les écoles primaires l'intervention d'un agriculteur et la visite d'une exploitation agricole comme cela a été fait, par exemple à **Saint-Marcel-les-Annonay** (1 400 habitants, Ardèche). Afin de toucher un public plus large, les communes peuvent initier ou porter leur concours à l'organisation d'événements tels que « Tous à la ferme »,







 journée d'activités organisée dans de nombreuses fermes par l'association des Agriculteurs de Bretagne : à **La Trinité-Porhoët** (680 habitants, Morbihan), par exemple, les visiteurs étaient invités à découvrir un élevage de poules pondeuses et pouvaient poser des questions sur tous les sujets, dont la condition animale.

D'autres actions simples sont possibles. Pour montrer qu'elle est un acteur essentiel au développement de la commune, l'agriculture locale et ses acteurs peuvent être présentés dans le bulletin municipal ou sur le site Internet de la commune. De la même manière, celle-ci peut annoncer l'arrivée d'un jeune agriculteur.

### **Proposition 5 • Soutenir l'agriculture locale en privilégiant sa production dans la restauration collective de la commune et en facilitant l'instauration de circuits courts entre producteurs et consommateurs**

---

  
 Pour lutter contre la surconsommation, pour rétablir la connexion perdue entre l'homme et la terre, mais aussi pour soutenir et valoriser le monde agricole, l'un des piliers de l'écologie locale est le développement des circuits courts. Plusieurs leviers d'action sont à la portée des communes, à commencer par l'introduction de produits frais et locaux dans les cantines scolaires, ce qui a été fait, parmi d'innombrables exemples, à **Sourcieux-les-Mines** (2 000 habitants, Rhône). Dans cette démarche, il convient de dialoguer avec les professionnels de la restauration, mais aussi avec les associations de parents d'élèves. La réussite de **Nozay** (4 100 habitants, Loire-Atlantique) est le fruit de cette collaboration entre les différents acteurs : la commission municipale des affaires scolaires travaille avec des représentants de parents d'élèves à l'élaboration des menus.

  
 D'autres initiatives sont possibles. La commune peut mettre des terrains à disposition des producteurs locaux pour la vente de leurs produits et accueillir des marchés en circuits courts. La commune de **Pugy** (750 habitants, Doubs) accueille ainsi deux fois par mois un marché fermier. Sans en être un des acteurs directs, les communes peuvent soutenir l'implantation de structures collectives de producteurs (plateformes d'approvisionnement ou points de vente collectifs) pour en faciliter l'accès aux habitants. La commune de **Languidic** (8 000 habitants, Morbihan) a ainsi soutenu la création des Lang'ducteurs, association qui contribue à la diffusion des produits locaux dans la commune. Cette aide passe aussi par la promotion des associations telles que les AMAP (Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) qui organisent des partenariats entre un groupe de consommateurs et un producteur.

Il s'agit ainsi pour les communes de travailler avec les associations et les initiatives citoyennes de leur territoire qui mobilisent les habitants sur l'alimentation locale, encouragent des partenariats avec les agriculteurs et travaillent à rendre les produits locaux accessibles aux petits budgets. Il est en effet important d'associer ces différents acteurs.



## Proposition 6 • **Soutenir l'agriculture locale en aidant à l'installation des jeunes agriculteurs**

---

Il existe de nombreux freins à l'installation d'un jeune agriculteur : difficulté d'accès au foncier (en particulier pour les personnes qui ne sont pas issues du monde agricole), critères d'éligibilité aux aides, intégration dans des dynamiques collectives, acquisition des compétences, élaboration d'un projet, etc. A cela s'ajoute la mise en danger des terres agricoles par l'artificialisation des sols.

Pour aider l'installation d'un nouvel agriculteur sur son territoire, la commune peut notamment agir sur le foncier. Après avoir réalisé un diagnostic foncier, elle peut geler l'artificialisation des sols grâce au Plan Local d'Urbanisme (PLU), limiter la consommation de terres en réutilisant des logements vacants ou des terrains en friches, mettre en place des outils de protection sur le long terme (par exemple les ZAP, Zones agricoles protégées, outil permettant de protéger les espaces agricoles en milieu péri-urbain, dont le lancement de la procédure est à l'initiative des communes, de leurs groupements ou de la préfecture), entretenir un lien privilégié avec les SAFER **(1)**. Une commune, ou son EPCI (Établissement public de coopération intercommunale), peut ainsi devenir propriétaire de terres qu'elle revend ou loue à un nouvel agriculteur, comme à **Saint-Georges-de-Reintembault** (1 500 habitants, Ille-et-Vilaine) pour installer un agriculteur bio.

A son installation, un jeune agriculteur bénéficie d'un allègement de 50% sur l'impôt sur le foncier non-bâti, pris en charge par l'État, pour une durée de cinq ans. Les communes peuvent compléter cette exonération, pour une durée comprise entre un et cinq ans. La commune de **Bienville** (450 habitants, Oise) a, par exemple, opté en faveur de cette exonération pour une durée de cinq ans.

Enfin, l'aide à l'installation d'un nouvel agriculteur passe aussi par un soutien plus large. La commune peut mettre à sa disposition des terrains communaux pour la pâture, des bâtiments publics pour la création d'un point de vente collectif (**Proposition 5**) ou d'un espace-test agricole, dans lequel sont mis à sa disposition non seulement du foncier mais aussi des outils de productions, des bâtiments, etc. L'espace-test agricole favorise l'installation de nouvelles générations d'agriculteurs en leur offrant la possibilité d'expérimenter de nouvelles pratiques. La commune de **Saint-Affrique** (8 000 habitants, Aveyron) a ainsi été à l'initiative de la création d'un espace-test agricole en 2016. Le soutien que peut apporter la commune est aussi d'ordre moral (accueil dans le bulletin municipal par exemple) et d'ordre logistique (attribution d'une place de marché, aide à trouver un logement, etc.).

•  
**(1)** Les SAFER (Société d'aménagement foncier et d'établissement rural), sont des sociétés anonymes sans but lucratif, sous tutelle des ministères de l'Agriculture et des Finances, ayant pour but de réguler le marché des terres agricoles avec pour mission d'éviter une flambée des prix et de structurer les nouveaux usages de ces terres en donnant la priorité à l'installation de jeunes agriculteurs.

## Proposition 7 • **Mettre en valeur le patrimoine naturel et agricole de la commune grâce à un tourisme rural de qualité**

---

A une époque où un agriculteur est condamné par la justice pour la trop forte odeur de ses vaches et où l'on intente un procès à un coq pour « nuisances sonores », il paraît capital de revaloriser le patrimoine naturel et agricole qui est au fondement d'un mode de vie rural qui séduit par ailleurs. A cette fin, le développement d'un tourisme rural respectueux de l'environnement sous tous ses aspects doit faire découvrir un lieu aux visiteurs non seulement à travers la nature et ses paysages mais aussi à travers sa culture, ses traditions et l'activité de ses habitants.

Le tourisme rural englobe de nombreuses activités dans la nature telles que la randonnée, le vélo, l'équitation, les sports nautiques, mais aussi la découverte du patrimoine local (musées, châteaux, fermes, etc.). A **Mellé** (650 habitants, Ille-et-Vilaine), la commune a ouvert un espace accueillant classes et touristes pour leur faire découvrir l'environnement et le patrimoine de la commune. De son côté, l'Association des Maires de France (AMF) a signé un accord avec Airbnb qui a permis à de petites communes d'accueillir des touristes sur leur territoire. Par exemple, la commune de **Vieux-Viel** (320 habitants, Ille-et-Vilaine) a accueilli, grâce à cet accord, 1 300 visiteurs en 2018.

Certaines communes choisissent de développer des activités touristiques spécifiquement centrées sur l'agriculture locale. Elles incitent ainsi les visiteurs à consommer localement et à rencontrer les producteurs. A **Jaunay-Marigny** (7 500 habitants, Vienne), la commune a lancé un travail pour développer le tourisme autour de l'œnologie. La commune va travailler sur plusieurs axes : événements, appellation, circuits découverte, actions pédagogiques. L'enjeu est aussi de mieux faire connaître aux habitants les ressources de leur commune. Pour mettre en valeur l'agriculture, l'ancienne ferme de Rieumonagné, à **Nages** (330 habitants, Tarn), a été transformée en musée de la vie paysanne, consacré à la conservation et à la transmission du patrimoine rural. La commune de **Bazauges** (120 habitants, Charente-Maritime) s'est, quant à elle, spécialisée dans un aspect du monde paysan en accueillant un musée d'anciens outils agricoles.

## Proposition 8 • **Soutenir et défendre la chasse et la pêche sur le territoire de la commune**

---

Il y a en France 1,15 million de chasseurs. De plus en plus souvent attaqués, ils sont pourtant des acteurs essentiels de la régulation de la biodiversité. Ils sont aussi bien souvent les meilleurs connaisseurs de la nature et des spécificités du territoire d'une commune. Avec un tiers des communes françaises qui ont choisi d'avoir une Association communale de chasse agréée (ACCA), le lien entre chasse et communes rurales est fort et vivant **(1)**.

Pour défendre ses chasseurs, la municipalité de **Bouc-Bel-Air** (14 600 habitants, Bouches-du-Rhône) leur apporte un soutien sans équivoque sur son site Internet : « *La société de Chasse St Hubert est une institution sur la commune. Créée en 1925, elle a toujours su véhiculer des valeurs de protection*

**(1)** Fédération nationale des chasseurs, *L'Association Communale de Chasse Agréée (A.C.C.A.). La connaissez-vous vraiment ?*, [disponible ici](#).



de la faune et de la flore ». La commune peut ainsi travailler à la bonne entente et au partage des terres entre les chasseurs et les autres habitants pour que chacun puisse profiter de la nature. A **Lucq-de-Béarn** (900 habitants, Pyrénées-Atlantiques), c'est en participant à leur assemblée générale que le maire a affiché le soutien de la municipalité aux chasseurs. Pour promouvoir la chasse, la commune d'**Ancerville** (2 700 habitants, Meuse) a apporté son aide à l'organisation d'un salon de la chasse. Au programme : concert de trompes, animations autour de chiens de chasse, etc.

Cet événement fut aussi l'occasion de mettre en valeur la pêche. Les pêcheurs sont 1,5 million en France. Pour soutenir le développement de la pêche, les communes peuvent par exemple aider à l'installation et à la pérennité des APN (Ateliers Pêche Nature), clubs de loisir destinés aux enfants pour leur permettre de débiter dans la pratique de la pêche. Il existe par ailleurs un label « Station Pêche », dédié au tourisme de pêche, qu'a par exemple obtenu la commune de **Bujaleuf** (800 habitants, Haute-Vienne) en octobre 2018.

## Proposition 9 • Encourager la collecte, la valorisation et la réduction des déchets

Même si la compétence pour la collecte et le traitement des déchets est désormais transférée aux EPCI (Établissement public de coopération intercommunale), la commune peut œuvrer à la valorisation des déchets, c'est-à-dire à leur recyclage. Pour ce faire, il importe d'améliorer l'information et la communication auprès des habitants. Cette sensibilisation peut prendre la forme d'ateliers pédagogiques dans les écoles, de mobilisation de la presse locale, de distribution de guides de tri sélectif facilement compréhensibles. La commune de **Maurrin** (440 habitants, Landes) fournit par exemple, gratuitement, des sacs poubelles de couleur en mairie. Dans une démarche d'exemplarité, la commune peut effectuer un état des lieux de ses bâtiments afin d'y optimiser le tri (dans les services administratifs, les espaces verts, la restauration scolaire, etc.).

La valorisation des déchets, c'est aussi la récupération de vêtements, de meubles, d'appareils ménagers usagés. La commune peut promouvoir cette récupération en installant, comme par exemple à **Drémil-Lafage** (2 600 habitants, Haute-Garonne), un conteneur textile dans un lieu public. Elle peut aussi prêter du matériel. A travers une « Convention de mise à disposition de matériel », la commune peut proposer à des particuliers, des associations ou des entreprises la mise à disposition des moyens matériels. La commune de **Cabasse** (1 950 habitants, Var) propose ainsi de prêter des tables, des chaises, une sono, aux particuliers, commerçants ou associations qui organisent un événement. Ce type de convention permet de limiter l'achat de produits neufs.

Un autre axe est celui de la valorisation des déchets verts. Les EPCI sont dans l'obligation d'organiser la collecte séparée des biodéchets d'ici 2023. De nombreuses initiatives peuvent être prises. Signalons celle d'une plateforme de compostage collectif à **Maignaut-Tauzia** (260 habitants, Gers).

Enfin, face aux phénomènes de surconsommation et de gaspillage, la gestion des déchets passe aussi par la prévention de leur production. Pour réduire la quantité des déchets papiers, la collectivité peut par exemple distribuer des autocollants « Stop-Pub », ce qui se fait dans la Communauté de communes du **Plateau Picard** (30 000 habitants, 52 communes, Oise). En ce qui concerne le gaspillage alimentaire, il est possible de le réduire dans les cantines scolaires en proposant le fromage à la coupe, les fruits à volonté, etc. Ou, comme à **Malville** (3 400 habitants, Loire-Atlantique), en installant des outils pour mesurer le poids des déchets jetés et les réduire ou en modulant les portions selon l'âge des élèves.

## Proposition 10 • Favoriser la réduction de l'utilisation de la voiture pour les petites distances

---

Comme on l'a noté plus haut, les transports sont responsables de près d'un tiers des émissions carbone et la voiture, à l'origine de la moitié, est le moyen de transport privilégié des Français. Afin de faire évoluer les comportements en matière de déplacements, les communes peuvent valoriser auprès de leurs habitants les modes de déplacements doux, c'est-à-dire la marche à pied et le vélo. A **Cheptainville** (2 000 habitants, Essonne) par exemple, un service de « bus pédestre », c'est-à-dire d'encadrement du trajet des élèves à pied vers l'école, est en place depuis 2007.

De manière plus ambitieuse, on peut également envisager d'adapter la voirie : créer des pistes cyclables, corriger la largeur des trottoirs, installer des stationnements pour vélos. La création de voies vertes est aussi une manière de familiariser les citoyens à la pratique du vélo. Afin de ne pas pénaliser les commerces de proximité en centre-ville ou en centre-bourg, il ne faut néanmoins pas entrer dans une logique punitive contre les automobilistes. La commune de **Warmeriville** (2 400 habitants, Marne) a ainsi fait appel à une entreprise spécialisée pour construire une piste cyclable à la place d'une ancienne voie ferrée désaffectée.

## Proposition 11 • Développer le transport public et alternatif

---

Pour contribuer à la réduction de l'utilisation de la voiture, la commune peut développer les transports en commun (transports publics et covoiturage). Un système de navettes a ainsi été mis en place à **Auray** (13 600 habitants, Morbihan). L'itinéraire est composé de deux lignes : l'une circule continuellement du lundi au samedi pour relier entre eux les endroits clés de la ville (gare, hôtel de ville, zone artisanale, etc.), l'autre relie les quartiers périphériques au centre-ville et n'est disponible que sur réservation. Mais les transports collectifs ne sont pas réservés qu'aux villes. Le bus Barrettali-Bastia en est la preuve puisqu'il fait la liaison deux jours par semaine entre **Barrettali** (160 habitants, Haute-Corse) et Bastia et ne peut accueillir que huit passagers. En outre, pour favoriser la consommation locale, la commune peut organiser des navettes gratuites les jours de marché, comme l'a fait **Ramatuelle** (2 000 habitants, Var).

D'autre part, la commune peut développer le covoiturage. La loi du 24 décembre 2019 donne la possibilité aux collectivités de créer un service public de covoiturage ou de soutenir un acteur privé sur leur territoire (1). La commune d'**Ayen** (700 habitants, Corrèze), non desservie par les transports publics, a développé, en partenariat avec la SNCF, un système de covoiturage de proximité nommé « Ecosyst'M ». D'autres initiatives existent, comme le service de covoiturage rural et solidaire « Atchoum », présent dans plusieurs départements, qui fonctionne grâce à une plateforme de réservation en ligne mais aussi un centre d'appel téléphonique pour s'adresser à l'ensemble des générations. Pour être référencée et rendre accessible le service à ses habitants, la commune de **Cotignac** (2 200 habitants, Var) paye un abonnement mensuel de 120 euros.

(1) Loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités, [disponible ici](#).



## Proposition 12 • Réduire la consommation énergétique de la commune

---

A **Burbure** (3 000 habitants, Pas-de-Calais), après avoir installé des panneaux solaires sur les toits des écoles maternelles, la municipalité profite de la construction d'une nouvelle mairie pour en installer de nouveaux qui serviront à l'autoconsommation en centre-bourg. Si elle le peut à l'occasion de travaux, la commune peut ainsi privilégier les énergies renouvelables. **Chennevières-sur-Marne** (18 000 habitants, Val-de-Marne) a par exemple réalisé un audit énergétique de ses bâtiments afin de prioriser les travaux de rénovation qu'elle veut entreprendre.

Des économies d'énergie peuvent aussi être faites par l'optimisation de l'éclairage public, qui représente jusqu'à la moitié du budget électrique des communes françaises. A **Saint-Pierre d'Entremont** (450 habitants, Savoie), la municipalité a décidé l'installation d'ampoules moins puissantes et l'extinction de l'éclairage quelques heures pendant la nuit. Ce dispositif lui a en outre permis de faire 30% d'économies. L'éclairage peut être éteint à partir d'une certaine heure, ou bien peut être mis en place un système d'éclairage automatique. Ces décisions doivent être prises en concertation avec les habitants car la sécurité sur la route doit être prioritaire.

## Proposition 13 • Développer des logements écologiques en respectant l'architecture traditionnelle

---

Un logement écologique est une habitation respectueuse de l'environnement, bien isolée, construite avec des matériaux d'origine naturelle, faible consommatrice d'énergies. Mais, respectueuses de l'environnement, ces nouvelles constructions ou ces réhabilitations doivent l'être également de la culture locale et des spécificités de l'architecture de la région. La beauté de l'habitat est une composante de l'écologie locale.

C'est ainsi que la commune de **Arbérats-Sillègue** (270 habitants, Pyrénées-Atlantiques) a fait construire un ensemble de dix logements sociaux munis de panneaux solaires et respectueux de l'architecture traditionnelle basque. Autre exemple : la réhabilitation de trois maisons anciennes en pierre situées en cœur de bourg de **Dingé** (1 650 habitants, Ille-et-Vilaine), a permis de constituer un bel ensemble de quatre maisons de ville à proximité immédiate des commerces avec une cour intérieure privative où chaque logement dispose d'un accès, d'une terrasse et d'un cellier. Enfin, le centre historique de **Sommières** (4 860 habitants, Gard) a vu la réhabilitation de l'îlot Mazère, composé de quatre bâtiments du dix-septième siècle et la création de de près de vingt logements répondant aux exigences actuelles des habitants (lumière, terrasse, duplex) et aux critères environnementaux en vigueur.





## Nos publications

■ Vivre l'Europe
 ■ Enjeux internationaux
 ■ Immigration et intégration
 ■ Société et culture
 ■ Economie et compétitivité
 ■ Institutions et vie politique

- **De l'« OTAN arabe » à l'« OTAN Moyen-Orient » : quels enjeux pour les puissances occidentales ?**, Jean-Sylvestre Mongrenier, janvier 2020
- **Conférence sur l'avenir de l'Europe : beaucoup de bruit pour rien ?**, Jérôme Soibinet, décembre 2019
- **Nation et religion : l'expérience marocaine**, Sophie de Peyret, décembre 2019
- **Les causes monétaires de l'échec économique français**, Sébastien Laye et Didier Long, décembre 2019
- **Macron, l'OTAN et la défense de l'Europe : un président ne devrait pas dire ça**, Jean-Sylvestre Mongrenier, novembre 2019
- **L'islam en France, le temps des solutions : 35 propositions pour agir maintenant**, Sophie de Peyret, novembre 2019
- **Emmanuel Macron au piège de la « souveraineté européenne »**, Jérôme Soibinet, octobre 2019
- **L'opération turque dans le Nord-Est syrien, sa portée militaire et ses perspectives géopolitiques**, Jean-Sylvestre Mongrenier, octobre 2019
- **Terrorisme et lutte contre le financement du terrorisme en Afrique de l'Ouest**, A. Tisseron, également disponible en anglais, septembre 2019
- **Libertés religieuses : le Parti communiste chinois contre les religions**, E. Dubois de Prisque et J.-S. Mongrenier, septembre 2019
- **Familles monoparentales et PMA : quand la loi fabrique de la fragilité sociale**, Elizabeth Montfort, septembre 2019
- **Projet de loi « engagement et proximité » : un geste pour les communes modeste et technocratique**, Jean-Thomas Lesueur, juillet 2019
- **Le système de crédit social : comment la Chine évalue, récompense et punit sa population**, Emmanuel Dubois de Prisque, juillet 2019
- **PMA, filiation, transmission : quels sont les besoins de l'enfant ?**, E. Montfort, M. Fontanon-Missenard, Ch. Flavigny et Ch. Delsol, juin 2019
- **Géopolitique et ambitions militaires de la France : l'Europe ne suffit pas**, Jean-Sylvestre Mongrenier, juin 2019
- **Après les élections du 26 mai, la « doctrine Macron » à l'assaut de l'Europe**, Jean-Thomas Lesueur et Jérôme Soibinet, mai 2019
- **L'« armée européenne », la défense de l'Europe et les enjeux géopolitiques occidentaux**, Jean-Sylvestre Mongrenier, mai 2019
- **Principes, institutions, compétences : recentrer l'Union européenne**, rapport, mai 2019
- **Pour une autre politique monétaire. Flexibiliser l'euro et réformer la BCE**, Sébastien Laye, mai 2019
- **Quelle contribution européenne face aux nouveaux défis de l'immigration ?**, rapport, avril 2019
- **Les origines économiques du mouvement des « gilets jaunes »**, Sébastien Laye, mars 2019
- **Usage et force des symboles dans la stratégie de Daesh. L'exemple du drapeau**, Sophie de Peyret, mars 2019
- **Politique française dans le golfe Arabo-persique : une nécessaire clarification**, Jean-Sylvestre Mongrenier, mars 2019
- **Menace jihadiste : les États du golfe de Guinée au pied du mur**, Antonin Tisseron, également disponible en anglais, mars 2019
- **Pour une école de la liberté et des responsabilités**, rapport, février 2019
- **La démocratie en circuit court. Plaidoyer pour la réforme de l'État, la décentralisation et le RIP local**, Jean-Thomas Lesueur, février 2019
- **La Chine e(s)t le monde. Essai sur la sino-mondialisation**, livre d'E. Dubois de Prisque et S. Boisseau du Rocher, éditions Odile Jacob, 2019
- **Les migrations de masse, le droit international et le « Pacte mondial » de l'ONU**, Jean-Thomas Lesueur, décembre 2018
- **Intelligence artificielle et santé : 10 propositions anti-brouillard pour régulation éclairée**, Cyrille Dalmont, novembre 2018
- **Chine-Afrique : au-delà des intérêts économiques, l'indifférence réciproque**, Emmanuel Dubois de Prisque, septembre 2018
- **2008-2018 : a-t-on retenu les leçons de la crise financière ?**, Sébastien Laye, septembre 2018
- **Stabiliser le Moyen-Orient : acteurs, menaces, stratégies**, Jean-Sylvestre Mongrenier, disponible en anglais, juillet 2018
- **La Pologne, acteur géostratégique émergent et puissance européenne**, Jean-Sylvestre Mongrenier, juin 2018
- **L'accord nucléaire iranien, la stratégie américaine et les illusions européennes**, Jean-Sylvestre Mongrenier, mai 2018
- **Quelle politique migratoire pour la France ?**, Jean-Thomas Lesueur, mai 2018
- **Brexit : quelles conséquences pour la puissance britannique ?**, Pierre-Alain Coffinier, également disponible en anglais, avril 2018
- **Péril sur l'électricité belge**, livre de Jean-Pierre Schaecken Willemaers, Bruxelles, Texquis, 2018
- **La France a-t-elle besoin d'un deuxième porte-avions ?**, Jean-Sylvestre Mongrenier, 2<sup>e</sup> édition, avril 2018
- **Formation professionnelle : 6 propositions pour aller plus loin**, Michel Fourmy, avril 2018
- **Le modèle scandinave est-il bon pour la France ?**, Sébastien Laye, février 2018
- **Coopération structurée permanente : un étroit chemin vers une défense européenne**, Jean-Sylvestre Mongrenier, décembre 2017
- **Stratégie américaine au Sahel : vers un tournant décisif ?**, Jérôme Pigné, novembre 2017
- **XIXe congrès du PCC : le triomphe de la religion politique chinoise**, Emmanuel Dubois de Prisque, octobre 2017
- **Revue stratégique : une « France forte » mais avec quels moyens ?**, Jean-Sylvestre Mongrenier, octobre 2017
- **Macron et l'Europe : un volontarisme sans dessein ni méthode**, Jean-Sylvestre Mongrenier, septembre 2017
- **L'utopie de tout renouvelable**, livre de Jean-Pierre Schaecken Willemaers, Bruxelles, éditions de l'Académie royale de Belgique, 2017
- **Les cinq scénarios du Brexit**, Pierre-Alain Coffinier, juillet 2017
- **Gaullo-mitterrandisme ou néo-conservatisme : quelle diplomatie pour la France ?**, Jean-Sylvestre Mongrenier, juin 2017
- **Législatives 2017 : les failles du programme économique de la « République en marche ! »**, Sébastien Laye, juin 2017
- **L'Asie du Sud-Est et la tentation autoritaire : l'impact du modèle chinois**, E. Dubois de Prisque et S. Boisseau du Rocher, juin 2017
- **Élections présidentielles 2017 : le comparateur de programmes**, en partenariat avec *Le Figaro*, février-mai 2017
- **Les Européens : combien de divisions ?**, Note de Benchmarking, mai 2017
- **Refonder la politique de lutte contre la pauvreté**, rapport, avril 2017
- **Refonder la politique du handicap**, note, mars 2017
- **Pérenniser et développer les fondations en France**, note, mars 2017
- **Propositions pour refonder la politique migratoire française**, Jean-Thomas Lesueur, janvier 2017
- **Réformer l'État pour gouverner la France**, rapport, novembre 2016
- **Pourquoi l'UE ne doit pas accorder le statut d'économie de marché à la Chine**, Emmanuel Dubois de Prisque, novembre 2016
- **Primaires à droite : le comparateur de programmes**, en partenariat avec *Le Figaro*, octobre-novembre 2016
- **L'enfant oublié. Propositions pour la famille de demain**, livre collectif dirigé par Elizabeth Montfort, Paris, éditions du Cerf, 2016
- **Territoires et financement des entreprises**, Sébastien Laye, octobre 2016
- **Réseaux électriques en Europe : quelles mutations ?**, Jean-Pierre Schaecken Willemaers, septembre 2016

**Paris**

8, rue Monsigny, F-75 002 Paris  
Tel : +33 (0)1 49 49 03 30

**Bruxelles**

Avenue Walkiers, 45, B-1160 Bruxelles  
Tel : +32 (0)2 374 23 13

[www.institut-thomas-more.org](http://www.institut-thomas-more.org)  
[info@institut-thomas-more.org](mailto:info@institut-thomas-more.org)

Ce document est la propriété de l'Institut Thomas More asbl. Les propos et opinions exprimés dans ce document n'engagent que la responsabilité de l'auteur. Sa reproduction, partielle ou totale, est autorisée à deux conditions : obtenir l'accord formel de l'Institut Thomas More asbl et en faire apparaître lisiblement sa provenance.

© Institut Thomas More asbl, février 2020



